

## Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 28 avril 2015, à 20h00

Vice-Président : M. Rémy Koller (la Présidente ayant présentée sa démission pour le 31.12.2014)  
Secrétaire : M. Vincent Chételat, secrétaire communal

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 13 du 15 avril 2015 et par circulaire tous-ménages.

Les membres du Conseil communal sont tous présents. Vingt citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Excusé(s) : Mmes Anne Chèvre, Chantal Eggenschwiler, Marie Frund  
MM. Jean-Luc Gerber, Silver Chèvre, Aurélien Frund

Monsieur le Vice-président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale. Puis, il propose Messieurs Ernest Müller et Martin Noirjean qui sont nommés tacitement pour fonctionner en qualité de scrutateurs.

Monsieur le Vice-président donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui est accepté comme suit :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 17 décembre 2014 publié sur le site internet de la commune, [www.bourrignon.ch](http://www.bourrignon.ch). Il peut également être consulté au Secrétariat communal ;
2. Voter un crédit de Fr. 34'000.00, dont Fr. 17'000.00 à charge de la Commune de Bourrignon, à couvrir par prélèvement sur la provision du Service des eaux, pour l'étude du raccordement en eau de secours avec la Commune de Pleigne ;
3. Approuver les comptes 2014 et voter les dépassements de budgets ;
4. Divers

### 1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 17 décembre 2014 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture. Il est approuvé tacitement, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

### 2. Voter un crédit de Fr. 34'000.00, dont Fr. 17'000.00 à charge de la Commune de Bourrignon, à couvrir par prélèvement sur la provision du Service des eaux, pour l'étude du raccordement en eau de secours avec la Commune de Pleigne

Monsieur le Vice-président donne la parole à Monsieur Michel Eggenschwiler pour la présentation de ce point. Ce dernier rappelle l'information donnée par le bureau d'ingénieurs RWB SA concernant le Plan général d'alimentation en eau. Lors de cette présentation, il avait été fait mention que la Commune devait établir une interconnexion avec la Commune de Pleigne pour l'alimentation en eau de secours. Ce projet poursuit plusieurs objectifs. Le premier est de respecter les engagements de la Commune envers les autorités subventionnantes lors de l'élaboration du projet général de la réfection et de l'extension du réseau d'eau communal datant de 1990. Le deuxième objectif est de profiter de l'aide financière du Canton du Jura et de la Confédération pour la réalisation de ce projet avec une subvention maximum de 70%. Enfin, le troisième objectif est un objectif sécuritaire qui permet de compenser un manque d'eau en cas d'incendie, de rupture de conduites ou de pollution.

La Commune de Pleigne sera le maître d'ouvrage pour cette étape et il a été décidé de constituer un pot commun pour la répartition égale des frais d'étude. Il recommande à l'Assemblée d'accepter ce crédit de Fr. 34'000.00 dont Fr. 17'000.00 à charge de la Commune de Bourrignon.

Monsieur le Vice-président remercie Monsieur Michel Eggenschwiler et ouvre la discussion.

*Monsieur Gérald Charmillot : « en cas d'acceptation du crédit proposé ce soir, comment seront répartis les coûts de la réalisation de cette interconnexion ? ».* Ces frais seront répartis, comme pour le crédit d'étude, moitié-moitié entre les deux communes.

*Monsieur Rémy Ackermann : « quel sera le tracé de cette future conduite ? ».* Cette conduite reprendra le tracé de la conduite existante « Les Mermets-Dessous – Le Rond Pré ».

*Monsieur Emile Lachat souhaite connaître le coût total de ce projet ?* Ce projet est au stade de l'étude préliminaire est son coût est pour l'instant estimé à Fr. 290'000.00. Des subventions à hauteur de 60%, voire 70% sont attendues.

*Monsieur Ernest Müller estime que cette conduite est indispensable pour le réseau d'eau de Bourrignon.* Monsieur Michel Eggenschwiler, conseiller communal en charge de ce dossier précise également que c'est une obligation que de réaliser ce raccordement en eau de secours.

*Monsieur Gérald Charmillot demande pourquoi le prix de l'eau a été augmenté alors que le coût de cette étude sera prélevé sur la provision ?* Le prix de l'eau a été adapté en fonction des nombreux projets à réaliser au Service des eaux, ainsi que pour la création d'une réserve pour le renouvellement des installations.

*Monsieur Gérald Charmillot estime que le Conseil communal aurait dû proposer l'ouverture d'un crédit pour cet objet.* Le Conseil communal a proposé la solution du prélèvement sur les réserves car cela est moins cher.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et, à l'unanimité, accepte l'ouverture d'un crédit de Fr. 34'000.00 pour l'étude du raccordement en eau de secours avec la Commune de Pleigne, dont Fr. 17'000.00 à charge de la Commune de Bourrignon, à couvrir par prélèvement sur la provision du Service des eaux.

### 3. Approuver les comptes 2014 et voter les dépassements de budgets

Monsieur Roger Fleury, caissier, se charge de présenter les comptes 2014. Le compte de fonctionnement de la Commune de Bourrignon boucle avec un excédent de recettes de Fr. 4'864.60. Deux provisions ont été créées, soit une provision pour débiteurs douteux (Fr. 22'188.15) et une provision libre pour de futurs projets (Fr. 25'000.00). Sans l'alimentation de ces deux provisions, les comptes auraient présentés un bénéfice de Fr. 52'052.75. Les charges se sont montées à Fr. 1'009'448.25 et les recettes à Fr. 1'014'312.85. Concernant les charges communales, il est à remarquer que l'instruction et l'aide sociale pèse pour 2/3 de la totalité de ces charges.

Au chapitre 1 « Autorités, administration générale »

Il est à noter que les charges liées à l'informatique sont en baisse de Fr. 5'000.00 à la suite du changement de logiciel.

Au chapitre 2 « Travaux publics, plans de zones, communications »

L'hiver 2013-2014 a été bien clément ce qui a conduit à une baisse des frais de déneigement. Les charges pour les cours d'eau et travaux hydrauliques ont été plus élevées de Fr. 4'500.00 par rapport

au budget car le Conseil communal a profité des travaux d'assainissement du ruisseau du Pré-Poussin pour réaliser un curage du bief de la Côte de Mai. Le propriétaire concerné a participé pour moitié à cette dépense.

Au sujet du compte « 230 Cadastre », le dernier acompte du remboursement pour les frais de la nouvelle mensuration a été payé.

Au chapitre 5 « Instruction, formation, culture, sport »

Quelques travaux d'entretien non prévus ont été réalisés dans l'école, notamment la réparation d'écoulement défectueux, le détartrage du chauffe-eau, le changement de thermostats, ainsi que l'installation d'un adoucisseur d'eau, ce qui explique le montant de Fr. 4'000.00 supérieur au budget.

Les dépenses générales pour l'enseignement se sont élevées, pour l'année 2014, à un total de Fr. 108'672'419.09, soit 0,32% de moins que prévu initialement. L'Etat jurassien prend à sa charge le 36,5% de cette somme, le solde étant réparti entre les communes jurassiennes en fonction de leur nombre d'habitants au 31.12.2013. Pour Bourrignon, c'est donc un montant de Fr. 258'759.35 qui est à supporter.

Au chapitre 6 « Aide sociale et santé publique »

Les charges liées aux dépenses de l'Action sociale, aux prestations complémentaires de l'AVS/AI, aux dépenses relatives aux mesures de lutte contre le chômage se sont avérées moins élevées que prévu.

Au chapitre 8 « Finances »

Pour le compte « 811 Intérêts des dettes consolidés », quatre emprunts ont été renouvelés au début de l'année 2014 avec des taux d'intérêt très bas, ce qui fait que la charge y relative est moins importante.

Deux réserves ont été créées, l'une pour les pertes sur débiteurs douteux (Fr. 22'188.15) et l'autre pour de futurs projets (Fr. 25'000.00). La mise en réserve pour débiteurs douteux est effectuée en fonction de critères bien précis arrêtés avec une fiduciaire spécialisée.

Au chapitre 9 « Impositions »

Les rentrées fiscales sont très stables à tous les niveaux. La bonne surprise provient des autres impôts, notamment les impôts sur gains en capital (gains de fortune, retrait 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> pilier, etc.), les impôts supplémentaires et répressifs (amnistie) et les impôts sur successions et donations. Le caissier rend attentif l'Assemblée qu'un tel résultat ne se produit pas chaque année.

L'indice des ressources par habitant de l'année 2013 était fixé, pour Bourrignon, à 66.34, soit bien en dessous de la zone neutre (qui se situe entre 90 et 100). De ce fait, nous avons touché du fonds de péréquation financière une somme de Fr. 126'868.00, ainsi que Fr. 9'762.00 comme contribution pour faible densité. En contrepartie, nous avons participé à raison de Fr. 6'351.00 comme contribution aux charges de centre (Ville de Delémont).

Au chapitre 10 « Services communaux »

Le service de l'enlèvement des ordures accuse une perte de Fr. 7'423.80. Etant donné que la provision est quasi inexistante, cette somme a été reportée à l'actif du bilan et devra être éliminée par les excédents de recettes des années prochaines. Le service des eaux présente un excédent de recettes de Fr. 24'188.15, somme qui a été portée en provision pour de futurs investissements. La pré-étude du Plan général d'alimentation en eau a été financée par un prélèvement sur le fonds des eaux usées.

Au niveau du bilan, il est à noter que l'endettement global de la Commune est passé de Fr. 1'655'285.45 au 31.12.2013 à Fr. 1'553'381.00 au 31.12.2014, soit une diminution d'un peu plus de Fr. 100'000.00. La population étant de 264 habitants au 31 décembre 2014, la dette par habitant s'élève donc à Fr. 6'270.00. En comparaison, la dette moyenne pour le Canton du Jura se monte à Fr. 7'626.00/habitant.

Le caissier communal précise que les comptes ont été vérifiés le jeudi 23 avril 2015 et approuvés par les vérificateurs.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, les comptes 2014, ainsi que les dépassements de budgets, présentant un bénéfice de Fr 4'864.60.

#### 4. Divers

Monsieur Quentin Ackermann, conseiller communal, informe l'Assemblée qu'un tous-ménage au sujet de la Danse sur Doux sera prochainement envoyé. Il profite de cette occasion pour inviter toute la population à participer à cette manifestation.

*Monsieur Martin Noirjean souhaite savoir où en est le projet du nouveau plan d'aménagement local.*  
Monsieur Didier Torti informe l'Assemblée que le projet a été déposé dans les services communaux pour un premier examen. Quelques corrections sont à faire. Des tractations sont en cours avec des propriétaires pour trouver des terrains constructibles.

*Madame Rose-Marie Koller demande si une étude de mesures des bruits de la circulation est prévue ?*  
Monsieur Quentin Ackermann informe l'Assemblée qu'une telle mesure n'est possible et surtout subventionnée que si le nombre de véhicules par jour dépasse les 2'000, ce qui n'est pas le cas à Bourrignon. Dès lors, le Conseil communal ne va pas réaliser une telle mesure. Par contre, tout citoyen peut demander ces mesures, mais à ces frais.

*Monsieur Gérald Charmillot souhaite savoir si un deuxième lieu de dépôt pour le gazon et les déchets verts est prévu dans le village. Il demande également si le Conseil communal va adhérer au projet de déchetterie régionale prévue à Courtételle par le SEOD.*  
Monsieur Jean-François Schaffner lui répond que le Conseil communal a décidé de mettre en place la récolte des déchets verts à la déchetterie communale dès le samedi 2 mai 2015. Ceci permettra de connaître le volume de déchets verts déposé par la population en vue d'une discussion avec des propriétaires de centrale biogaz. Concernant la déchetterie régionale, le Conseil communal n'est pas favorable à ce projet. Il a, par ailleurs, procédé à une analyse des coûts de la déchetterie communale est tout est en ordre.

*Monsieur Martin Noirjean informe le Conseil communal que la fibre optique qui va de la ferme « Les Bruyères » à Asuel est toujours à ciel ouvert.*  
Le Conseil communal va reprendre contact avec l'entreprise en charge de ces travaux afin que ceux-ci soient effectués dans les meilleurs délais.

*Monsieur Ernest Müller souhaite savoir si un projet existe pour les portes d'entrées du village, ceci afin de ralentir la vitesse des véhicules dans le village.*  
Monsieur Quentin Ackermann informe l'Assemblée que le Conseil communal œuvre actuellement à l'étude de la traversée du village et qu'un projet pour l'entrée côté Develier sera prochainement présenté.

*Monsieur Gérald Charmillot demande si la façade du bâtiment de l'ancienne école, côté Nord, sera bientôt refaite.*  
Monsieur Francis Grillon informe l'Assemblée qu'un projet pour refaire l'ensemble des façades et la toiture est à l'étude. Pour ce faire, une commission spéciale a été mise sur pied pour réfléchir à l'avenir du bâtiment de l'ancienne école.

La parole n'est plus demandée, le vice-président lève la séance à 20h50, en présence de vingt-six personnes, membres de l'Autorité compris.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Vice-président :

le Secrétaire :



Rémy Koller



Vincent Chetelat